

17/2025

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 044-214400756-20250327-26_2025-DE

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	14
présents	10
votants	11

L'an deux mil vingt-cinq, le **VINGT-SEPT MARS**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves BOMMÉ Jean-Paul HUGRON Dominique GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : RAIMBAUD Nelly (pouvoir à GRIMAUD Sylvie)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUILLEMOT Tatiana

OBJET

26/2025

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif 2024 qui vient d'être adopté,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que ce compte administratif présente les chiffres suivants :

Section	Résultat reporté de l'année 2023	Part affectée à l'investissement en 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de 2024	Restes à réaliser 2024 (Dépenses - recettes)
<i>Fonctionnement</i>	541 641,00 €	541 641,00 €	436 896,19 €	436 896,19 €	
<i>Investissement</i>	441 245,04 €		155 887,76 €	597 132,80 €	324 000,00 €

CONFIRME l'affectation du résultat de Fonctionnement 2024 du budget principal de la commune comme suit au Budget Primitif 2025 :

⇒ 436 896,19 € en excédent de fonctionnement capitalisé (Article 1068)

⇒ 0 € en excédent de fonctionnement reporté (Article 002)

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

